

**NOTE**  
ÉTUDES & RECHERCHES

**Habitat Jeunes**

**Fiches expériences**  
Les parcours ASE en Habitat Jeunes

Vincennes

Septembre 2023

# Les parcours des jeunes protégé·e·s par l'Aide Sociale à l'Enfance en Habitat Jeunes



---

## Fiches Expériences



Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle  
CS 60019 – 94307 Vincennes Cedex

01 41 74 81 00

[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)




Tivoli initiatives		Bourges	
<p><a href="https://tivoli-initiatives.fr/cher-jeumina/">https://tivoli-initiatives.fr/cher-jeumina/</a> Contact : Christelle Petit, directrice Tivoli Initiatives Téléphone : 02 48 23 07 40 Mail : <a href="mailto:christelle.petit@tivoli-initiatives.fr">christelle.petit@tivoli-initiatives.fr</a></p>		 	
Contexte		Objectifs	
<p>Tivoli initiatives avait déjà une convention avec le Département pour les « Contrats jeunes majeurs ». Le Département a lancé un appel à projet pour un dispositif de prise en charge des MNA, auquel a répondu l'association sous la forme d'un Groupement Coopératif Social et Médico-Social (GCSMS), avec une autre association, Saint François, gestionnaire d'un CHRS.</p>		<p>Création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement spécifique pour les Jeunes Mineur·e-s Non Accompagné·e-s (MNA) du Cher à Bourges, géré par un GCSMS issu des associations Tivoli Initiatives et Saint François, en partenariat avec le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (Pôle MNA).</p>	
Actions			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Début du séjour des jeunes au sein de l'association Saint François sur la plateforme d'orientation. Ils y passent jusqu'à 2 mois pour évaluer le niveau d'autonomie et mettre en place les premières démarches liées à la santé et scolarité. Les jeunes intègrent ensuite un lieu d'hébergement en fonction de leur âge : de 14 à 16 ans, hébergement collectif dans l'association Saint François, puis de 16 à 17 ans, hébergement en FJT, et à partir de 17 ans, en logement diffus ou dispositif IML, et enfin à la majorité dans des appartements autonomes avec une gestion financière mensuelle.</li> <li>■ Accompagnement du parcours d'autonomie des jeunes avec différents lieux de vie répondant à leurs spécificités et degré d'autonomie (soin, scolarité ...).</li> <li>■ Organisation du projet en trois pôles : accompagnement (socio-éduc, veilleurs ...), santé (assistante sociale, psychologue), insertion (CIP, projet d'apprentissage, relations au travail).</li> <li>■ Service dédié à la sortie de l'ASE comprenant : un accompagnement spécifique, avec une information collective avec encadrement des équipes, puis un premier entretien dédié à la sortie six mois avant la majorité, pour commencer la recherche de colocation et définir le projet de sortie. A 3 mois avant la sortie, renforcement des entretiens.</li> <li>■ Dispositifs spécifiques : un « SAS » de 3 places pour les jeunes sorties qui ont encore besoin d'accompagnement + quelques places ALT + système de places volantes IML.</li> <li>■ Réunion annuelle organisée en mai, avant la grande période de sortie de l'ASE, entre la préfecture, le Département, l'éducation nationale, les hébergements d'urgence (...), pour coordonner leurs actions.</li> <li>■ Une cellule d'orientation se réunit tous les 15 jours et une cellule pivot tous les 2 mois, pour permettre la coordination entre le conseil départemental et le dispositif. Sont abordées les situations difficiles, l'orientation scolaires et professionnelles des jeunes, les changements de lieu de vie ....</li> </ul>			
Partenaires opérationnels			
<p>L'association Saint François au sein du groupement, ainsi que le service départemental de l'ASE (pôle MNA). DDETSPP, et des associations partenaires (culturelles, sportives, de santé ...), ainsi qu'une équipe de bénévoles pour l'aide aux devoirs.</p>			

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>2015</b> : création du groupement pour répondre à l'appel à projet du Département pour un dispositif d'accueil des jeunes MNA.</li> <li>■ <b>2016</b> : ouverture de 40 places.</li> <li>■ <b>2022</b> : 140 jeunes sont accompagnés.</li> </ul>	<p>Le groupement est financé par le Conseil Départemental du Cher via un prix de journée de 60€.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Moyens matériels</b> : 140 places (+3 places « sas »)</li> <li>■ <b>Moyens humains</b> : chaque MNA est suivi par un référent socioéducatif Cher JeuMiNA, L'équipe est pluridisciplinaire pour permettre des analyses croisées.</li> <li>■ <b>Moyens financiers</b> : en 2023 le budget s'élève à 3 000 000 €. Ce budget comprend le SAS qui est financé en partie par des fonds du plan pauvreté.</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
350 jeunes ont été accompagnés depuis 2016.	Sur les 199 jeunes sortis du dispositif, 50% sont en logement autonome, 40% dans des dispositifs spécifiques ( SAS, ALT, CHR... ) et 10% dans des solutions d'hébergement chez des tiers.



Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La pluridisciplinarité de l'équipe</li> <li>■ La bonne communication entre les acteurs, notamment avec le Conseil Départemental</li> <li>■ Le maintien des Contrats jeunes majeurs</li> </ul> <p>La créativité des équipes pour l'élaboration de solutions sur mesure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le « pôle santé » est en cours d'amélioration avec le recrutement en cours d'une infirmière. La situation administrative des jeunes MNA devenus majeurs pose parfois problème et empêche de préparer la sortie du dispositif de manière optimale.</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Six associations ont été créées ou reprises par nos anciens résidents. Il s'agit d'associations dites de diaspora. Le groupement va travailler avec ces associations pour développer des solidarités locales et d'entraide pour les jeunes sans solutions. D'autres associations sont en construction.</li> </ul> <p>Dans le cadre du plan Stratégie pauvreté, le groupement a fait une demande de financement pour un « service de suite », pour continuer d'accompagner les jeunes après leur sortie et éviter les ruptures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bien réfléchir au modèle juridique : Le groupement est une forme juridique intéressante car il permet de protéger juridiquement l'association</li> <li>■ S'appuyer sur un écosystème bienveillant et de proximité</li> </ul> <p>S'inscrire dans un accompagnement global en ciblant dès le départ sur l'insertion professionnelle.</p>

Jeunesse et Habitat		Tours
<p><a href="http://www.asso-jeunesse-habitat.org/">http://www.asso-jeunesse-habitat.org/</a></p> <p><b>Contact</b> : Caroline JOVENEUX, directrice générale</p> <p><b>Téléphone</b> : 02 47 60 51 51</p> <p><b>Mail</b> : caroline-joveneaux@asso-jeunesse-habitat.org</p>		
Contexte	Objectifs	
<p>Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en 2019, l'association a été contactée par le Conseil départemental, pour réfléchir à un projet autour de l'autonomie des jeunes majeur-e-s.</p> <p>Le Conseil départemental était conscient du fossé entre les pratiques professionnelles des travailleur-euse-s sociaux-ales de l'ASE (qui protègent) et le projet Habitat jeunes qui agit sur l'autonomie des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire prendre conscience aux professionnel-le-s et aux jeunes pris en charge de l'enjeu du processus d'autonomisation au moment de la majorité.</li> <li>■ Renforcer l'interconnaissance entre professionnel-le-s de l'accompagnement des jeunes sortant et sorti-e-s d'ase</li> <li>■ Permettre aux futurs jeunes majeur-e-s d'identifier les partenaires / lieux ressources à la fin de leur prise en charge</li> </ul>	
Actions		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Organisation d'un forum qui lance l'action : les jeunes de l'ASE qui ont 17 ans sont invité-e-s par le Conseil départemental à un forum d'une demi-journée qui réunit tous les partenaires pouvant concourir à leur émancipation. Deux jeunes ayant bénéficié des stages font l'accueil.</li> <li>■ Organisation de 4 ateliers sur plusieurs mois à destination des professionnel-le-s de l'ASE (les référent-e-s ASE du CD, les éducateur-trice-s des MECS, les assistant-e-s familiaux-ales ...). Le premier atelier porte sur passage à la majorité avec intervention d'une psychologue clinicienne, le deuxième sur l'insertion professionnelle et la mobilité, le troisième sur le logement et la quatrième sur la santé. Il y a deux groupes de 10 à 15 professionnel-le-s par an. Des partenaires sont invité-e-s au sein des différents ateliers.</li> <li>■ Organisation d'un « stage » de trois jours à destination des jeunes, qui reprend les thématiques des quatre ateliers sur des demi-journées, en ajoutant l'accès à la culture et au numérique, soit groupes de 7 à 10 jeunes par an. Les jeunes peuvent dormir au sein de la résidence et manger au restaurant associatif. Des partenaires animent les différents ateliers d'une manière adaptée au public jeune.</li> <li>■ L'ensemble du projet est coordonné par un animateur « fil-rouge » en appui de l'association.</li> </ul>		
Partenaires opérationnels		
<p>La mission locale, la CPAM , IRSA (Institut inter-régional pour la santé), Espace santé jeune, le planning familial, les centres de planification du Conseil départemental, Culture du cœur, la Maison des droits de l'enfant de Touraine, le SIAO, une psychologue clinicienne et Mobilité solidaire 37.</p>		

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2020 : Année de mise en place du projet</li> <li>■ 2022 : Elargissement du projet avec transformation des demi-journées de formation à destination des jeunes en un stage de 3 jours</li> <li>■ 2023 : Augmentation des financements</li> </ul>	<p>Le projet est financé par le Conseil départemental via des crédits de lutte contre la pauvreté (Etat), à hauteur de 20 000 euros les deux premières années puis de 25 000 euros en 2023 sur ses fonds propres. 25 000 euros sont également prévus pour 2024.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Moyens financiers</u> : 25 000 euros/an</li> <li>■ <u>Moyens matériels</u> : mise à disposition des salles par l'association</li> <li>■ <u>Moyens humains</u> : 10 journées d'intervention pour la personne chargée du projet + une vingtaine d'heures sur les ateliers</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus d'une vingtaine de professionnels de l'ASE formés par an</li> <li>■ Une quinzaine de jeunes assistent au stage</li> <li>■ une quarantaine participe au forum.</li> </ul>	<p>De meilleures relations et un meilleur travail partenarial avec les professionnels de l'ASE.</p> <p>Une meilleure connaissance des jeunes des interlocuteurs et dispositif à leur disposition</p>



Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Son aspect transversal : prend en compte tous les aspects de la vie des jeunes et de leurs besoins.</li> <li>■ Le fait qu'une association Habitat Jeunes puisse être reconnue par un partenaire institutionnel pour ses compétences sur le travail autour de l'autonomie des jeunes et non « limitée » à la gestion de résidences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La communication en amont pour réussir à faire venir plus de jeunes au forum de présentation.</li> <li>■ Réussir à convaincre les professionnel-le-s de l'intérêt de cette action</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création d'un « guide autonomie » par le Conseil départemental (en cours) à destination des jeunes majeur-e-s professionnel-le-, qui ferait l'objet d'un séminaire avec l'ensemble des professionnels de l'ASE dans lequel serait intégré la présentation de cette action afin de les sensibiliser aux futures sessions.</li> <li>■ Des vidéos avec des jeunes qui ont fait le stage, pour que d'autres jeunes voient ce que ça leur a apporté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le soutien du Conseil départemental (conscientisation des enjeux de la fin de prise en charge et de la préparation des jeunes et des professionnels à cette échéance).</li> <li>■ Des liens partenariaux de qualité pour mobiliser les partenaires qui interviennent sur les ateliers</li> <li>■ Expérience du cadre de la protection de l'enfance</li> </ul>

Habitat Jeunes Montpellier		Montpellier	
<p><a href="https://www.habitat-jeunes-montpellier.org/">https://www.habitat-jeunes-montpellier.org/</a></p> <p><b>Contact</b> : Marie Convert, Responsable Service Accompagnement Renforcé</p> <p><b>Téléphone</b> : 06 79 96 91 91</p> <p><b>Mail</b> : Marie.CONVERT@habitat-jeunes-montpellier.org</p>			
Contexte		Objectifs	
<p><i>Habitat jeunes Montpellier</i> accueille beaucoup de jeunes sortant de l'ASE, dans le cadre de conventions ou non. L'association travaille de longue date avec l'ASE, pour faciliter le parcours de logement et d'autonomie des jeunes confié-e-s. Face au constat que beaucoup jeunes sortant ou sorti-e-s des dispositifs de l'ASE n'avaient pas de logement, HAJ Montpellier s'est associée à l'ADEPAPE 34 pour répondre à un appel à projet de l'Etat, proposé dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, et le projet « Un toit en avant » est né.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'évaluation et la mise en œuvre d'un accompagnement visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes ayant eu un parcours ASE.</li> <li>■ La mise à disposition d'un logement dans une résidence Habitat jeunes disposant de services et d'un projet socioéducatif</li> <li>■ Un accompagnement axé sur le parcours logement et l'accès au droit commun</li> </ul>	
Actions			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Orientation des jeunes par l'ADEPAPE</li> <li>■ Signature d'un contrat entre les jeunes orienté-e-s et <i>Habitat jeunes Montpellier</i>, permettant la mise à disposition d'un logement pour 9 mois maximum.</li> <li>■ Prise en charge de la redevance par <i>Habitat jeunes Montpellier</i>, avec des pratiques variables en fonction des ressources des jeunes et du montant des APL : un reste à charge est parfois laissé aux jeunes, dans un souci de « responsabilisation ».</li> <li>■ Répartition de l'accompagnement : <i>Habitat jeunes</i> s'occupe principalement de la vie quotidienne des jeunes au sein de la résidence et de leur insertion dans le collectif, tandis que l'ADEPAPE fournit un accompagnement global qui peut concerner les démarches de santé, administrative et d'insertion socio-professionnelle, en fonction des besoins et demandes des jeunes.</li> <li>■ Des bilans d'étape sont réalisés tous les trois mois, et les jeunes sont accompagné-e-s dans la préparation de leur sortie.</li> </ul>			
Partenaires opérationnels			
<p>L'ADEPAPE 34, qui fournit un « accompagnement global » (lien : <a href="https://www.adepe34.fr/">https://www.adepe34.fr/</a>).</p>			

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réponse à l'appel à projets « Stratégie pauvreté » en 2021 et lancement du projet.</li> <li>■ Renouvellement du financement via le Conseil départemental en 2022, 2023 et 2024.</li> </ul>	<p>En 2021, le projet était cofinancé par l'Etat (stratégie pauvreté), la Fondation Abbé Pierre et le Conseil Départemental.</p> <p>Pour l'année 2022-2023, <i>Habitat jeunes Montpellier</i> est financé sur le volet logement par la DDETS, en prenant en compte le montant de la redevance, celui des travaux de réparations et d'entretien ainsi qu'un temps de travail sur le suivi logement avec les jeunes. L'ADEPAPE est financée sur le volet accompagnement par le Conseil départemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Moyens matériels</u> : 5 logements.</li> <li>■ <u>Moyens financiers</u> : 22 000 euros par an par la DDETS.</li> <li>■ <u>Moyens humains</u> : un temps de travail d'HABJ Montpellier + un-e travailleur-euse social-e de l'ADEPAPE, qui accompagne les jeunes bénéficiaires.</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
Depuis le début du dispositif, une vingtaine de jeunes ont été accompagné-e-s.	S'il y a une diversité de situations à la sortie, le dispositif offre aux jeunes une période qui leur permet de faire des choix de vie sereinement, et de se positionner sur un aspect professionnel, affectif...



Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Permet aux jeunes accompagné-e-s de se poser, de reprendre confiance et de se préparer pour la suite. L'aspect collectif du logement est un atout, puisqu'il permet aux jeunes de s'intégrer dans un collectif.</li> <li>■ Accompagnement global et partenarial</li> <li>■ L'accompagnement proposé par l'ADEPAPE est moins « formaté » que les accompagnements institutionnels classiques, il s'adapte aux besoins des jeunes avec une grande souplesse.</li> <li>■ Pour Habitat jeunes Montpellier, ce dispositif permet également de renforcer le partenariat avec l'ADEPAPE 34, dans la mise en place de d'autres projets d'accompagnement des jeunes</li> </ul>	La question de la santé n'est pas assez mise en avant dans ce dispositif : beaucoup de jeunes ont des troubles psychologiques qui viennent compliquer la mise en œuvre de l'accompagnement
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La question de la santé est à approfondir.</li> <li>■ Augmentation du nombre de logements ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bon partenariat avec l'ADEPAPE (complémentarité des deux associations)</li> <li>■ Soutien de la DDETS et du Conseil Départemental indispensable.</li> </ul>

Adélis		Nantes	
<p><a href="https://www.adelis.asso.fr/">https://www.adelis.asso.fr/</a>  <b>Contacts</b> : Aurélie Louineau, coordinatrice de parcours et Gwenola Mingam, Conseillère en insertion  <b>Téléphone</b> : 06 24 47 33 93 / 02 40 12 24 12  <b>Mail</b> : <a href="mailto:aurelie.louineau@adelis.asso.fr">aurelie.louineau@adelis.asso.fr</a> / <a href="mailto:gwenola.mingam@adelis.asso.fr">gwenola.mingam@adelis.asso.fr</a></p>		 	
Contexte		Objectifs	
<p>Cap jeunes fait partie de l'association Adelis qui gère plusieurs résidences Habitat jeunes en Loire-Atlantique. C'est un service d'accueil, d'information et d'accompagnement social global pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans.</p> <p>Le dispositif Appart(T) a été mis en place face aux difficultés que rencontrées par les jeunes sortant de l'ASE à accéder à un logement autonome. De nombreux jeunes majeurs sont dans l'attente pour accéder à un logement social et font face à des refus de renouvellement des APJM. Même s'ils sont majeurs, ils ont besoin de la présence de professionnels et de leurs pairs.</p>		<p>L'Appart qui est un dispositif favorisant la coopération au service des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance afin de prévenir la rupture de leur parcours. L'objectif est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préparer et sécuriser conjointement les parcours de fin de prise en charge par l'ASE avec l'ensemble des parties prenantes.</li> <li>■ Accompagner les jeunes majeurs dans leurs démarches d'accès aux droits et leur insertion socio-professionnelle afin de stabiliser leur situation d'accès à l'autonomie.</li> <li>■ Stabiliser la situation logement des jeunes par une offre de logement accompagné</li> </ul>	
Actions			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Sélection</b> : Les jeunes sélectionnés pour intégrer le dispositif doivent sortir d'une prise en charge de l'ASE et être sans solution d'hébergement. Ils doivent être prêt à adhérer à un accompagnement et à vivre seul en appartement, au sein d'un collectif. Les jeunes doivent avoir des ressources suffisantes pour honorer un loyer et avoir un reste à vivre décent, tout en étant mobilisé dans un projet d'insertion et éligible à l'APJM. Le dispositif accueille 10 jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans,</li> <li>■ <b>Durée</b> : Les jeunes sont accueillis pendant 18 mois en résidence Habitat jeunes, dont 6 mois d'APJM puis une phase de consolidation. Il y a un principe de « droit à l'essai » avec un retour en MECS possible si le jeune n'est pas prêt.</li> <li>■ <b>Déroulement</b> : le projet se déroule en deux phases. La première phase dure neuf mois, pendant laquelle le jeune est en APJM. Durant les 6 mois, son loyer est pris en charge par l'ASE, puis s'ouvre une phase de consolidation pendant 3 mois, où le jeune commence à prendre payer sa redevance. Pendant la première phase, le logement est conventionné ASE et le jeune est accompagné par son éducateur. Le neuvième mois le jeune sort de l'ASE et est accompagné par Cap Jeune. Des entretiens de bilan sont organisés tous les trois mois, avec possibilité de sortir vers une autre solution de logement si le parcours est réussi.</li> </ul>			
Partenaires opérationnels			
<p>Les partenariats opérationnels sont construits avec Espacil Habitat, Tréméac, L'Escale, Oasis Horizon Jeunesse et l'Étape.</p>			

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Janvier 2021</b> : ouverture des premières places du dispositif.</li> <li>■ <b>Janvier 2023</b> : évaluation du dispositif par l'Uriopss des Pays de la Loire</li> </ul>	Le dispositif est porté financièrement par le service Enfance familles du CG44 et par l'Etat, à travers le Plan de Lutte contre la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Moyens financiers</b> : pas d'informations</li> <li>■ <b>Humain</b> : 1 ETP à Nantes métropole et déploiement en cours à Saint-Nazaire (IETP)</li> <li>■ <b>Matériel</b> : 10 logements</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 29 jeunes orientés sur l'Appar(T) entre janvier et septembre 2021.</li> </ul>	Huit jeunes ont pu aller au bout du dispositif et prendre leur envol : trois en résidence sociale, trois en colocation, un chez des tiers et un autre de retour chez sa famille.



Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le système de co-référence entre les professionnels de l'ASE et de l'insertion, pour fluidifier le parcours des jeunes</li> <li>■ L'adaptation et le droit à l'essai que permet le dispositif, en envisageant des retours en MECS ou l'évaluation vers d'autres solutions de logement si elles paraissent plus adaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcement de l'analyse statistique pour pouvoir réaliser un bilan plus fin du dispositif.</li> <li>■ Travailler sur l'harmonisation des pratiques vis-à-vis de la participation financière au logement.</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La mise en œuvre d'espaces de travail liés à l'interconnaissance des cultures professionnelles pourrait permettre de consolider la complémentarité entre les deux cultures professionnelles de l'ASE et des résidences Habitat jeunes.</li> <li>■ La construction d'un réseau de pairs entre jeunes majeurs pourrait être une piste de développement, en travaillant sur un renforcement de la place du jeune comme contributeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La bonne coordination entre les acteurs, notamment ceux de l'ASE, est absolument nécessaire pour la mise en place d'un tel dispositif, qui s'inscrit en complémentarité de ce qui existe déjà.</li> </ul>

Association Noël-Paindavoine		Reims	
<p><a href="https://assonoelpaindavoine.fr/">https://assonoelpaindavoine.fr/</a>  <b>Contacts</b> : Anne-Rachel MOREL,                      responsable des Pôles socio-éducatif et Habitat  <b>Téléphone</b> : 03.26.61.48.00  <b>Mail</b> : anne-rachel.morel@noelpaindavoine.fr</p>	 Association Noël-Paindavoine		
Contexte		Objectifs	
<p>L'association accueille des jeunes sortant d'ASE bénéficiant d'une allocation et d'un accompagnement grâce à l'APJM (accueil provisoire des jeunes majeurs). Cet APJM s'arrêtent souvent une fois que le jeune touche un salaire, même si sa situation n'est pas tout à fait stabilisée.</p> <p>La loi « Taquet » du 7 février 2022 a rappelé la nécessité de préparer les sorties de l'ASE pour les jeunes majeurs ayant été confiés au cours de leur minorité. Même s'ils disposent de ressources et sont insérés professionnellement, certains jeunes majeurs ont encore besoin de soutien sur une courte période le temps de sécuriser leur situation.</p>		<p>L'objectif du dispositif « Tremplin FJT » est de sécuriser le parcours du jeune en graduant progressivement la fin de prise en charge par l'ASE. Les jeunes accèdent à un logement autonome au sein de la résidence Habitat jeunes mais bénéficie d'une garantie de loyer, qui constitue un dernier filet de sécurité.</p> <p>Le dispositif vient ainsi s'assurer de la capacité du jeune à payer sa redevance, ce qui ne peut être évalué sur des places MECS.</p>	
Actions			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les jeunes sélectionnés pour intégrer le dispositif doivent avoir prouvé leur capacité à vivre dans des logements semi-autonomes. La durée de la convention signée entre le jeune et l'association est de 3 mois, renouvelable qu'une fois.</li> <li>■ Le jeune est alors considéré comme un résident à part entière et l'association assure un accompagnement éducatif léger, pour s'assurer que la situation du jeune se consolide pour qu'il accède à un logement autonome dans de bonnes conditions.</li> <li>■ Le jeune participe au paiement de la redevance, qui est calculée en fonction de ses ressources et de l'estimation des APL. Pendant les trois ou six mois de la convention, l'association aide le jeune à accéder à une place « classique » au sein de la résidence, si tel est son projet.</li> </ul>			
Partenaires opérationnels			
<p>Le dispositif est piloté par l'adjoint au Chef de service de l'ASE en charge de la coordination des établissements en Protection de l'Enfance.</p>			

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>2022</b> : signature de la convention « tremplin FJT » entre le Département et l'association Noël Paindavoin, qui prévoit de mettre à disposition 3 logements qui se trouvent sur la résidence Noël dans le centre-ville de Reims.</li> </ul>	<p>Le dispositif est financé par le Département de la Marne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Moyens financiers</b> : pas d'informations</li> <li>■ <b>Humain</b> : l'équipe du FJT pour l'accompagnement et la gestion du dispositif.</li> <li>■ <b>Matériel</b> : 3 places réservées dans la résidence.</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Depuis sa mise en place, une dizaine de jeunes ont été accueillis au sein du dispositif.</li> </ul>	<p>Parmi les cinq jeunes sortis du dispositif à la fin de l'année 2022, deux sont en logement autonomes, deux autres ont accédé à une place classique dans la résidence Habitat jeunes et une dernière est logée en centre maternel.</p>

Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ce dispositif permet de sécuriser à la fois la parcours du jeune et la résidence Habitat jeunes qui l'accueille. Les jeunes majeurs accèdent ainsi à un logement au sein de la résidence en toute confiance et peuvent prouver leur capacité à être autonome. .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il y a parfois eu un détournement du dispositif, avec l'accueil des jeunes qui n'étaient pas suffisamment autonomes. Il faut une meilleure communication sur le dispositif, avec les partenaires de l'ASE notamment, pour qu'ils comprennent bien sa finalité.</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il faudrait réaliser un bilan précis du nombre d'heures consacrés à la mise en place et la gestion de ce dispositif, car cela n'est pas comptabilisé pour l'instant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'association a de bonnes relations avec l'ASE et mène déjà des actions communes avec elle. Elle a une certaine expertise dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, et ce dispositif se déploie comme une passerelle entre plusieurs dispositifs déjà existants.</li> </ul>



Unhaj		Vincennes	
<p><a href="https://www.habitatjeunes.org/">https://www.habitatjeunes.org/</a>  <b>Contacts</b> : Romain Leclerc, délégué à l'évaluation, l'expérimentation et la recherche  <b>Téléphone</b> : 01 41 74 80 98  <b>Mail</b> : <a href="mailto:romain.leclerc@unhaj.org">romain.leclerc@unhaj.org</a></p>			
Contexte		Objectifs	
<p>Le fonds coup de pouce a été mis en place dans le cadre de la stratégie pauvreté de 2017. L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (Unhaj) s'était alors mobilisée pour porter l'enjeu de la sécurisation des parcours des jeunes logées au sein des résidences Habitat jeunes.</p>		<p>L'objectif du Fonds coup de pouce de l'Unhaj est de renforcer l'accueil des jeunes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes majeurs, dans les structures Habitat Jeunes et ainsi de sécuriser leurs parcours.</p>	
Actions			
<p>Le fonds se décline en deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b><i>Une aide à l'accès</i></b> : financement du reste à charge pendant 3 mois, renouvelable une fois, de jeunes souhaitant accéder à un logement autonome en résidence Habitat jeunes mais dont les ressources et/ou la situation professionnelle et sociale sont trop fragile.</li> <li>■ <b><i>Une aide au maintien</i></b> : financement du reste à charge pendant 3 mois, renouvelables une fois de jeunes rencontrant une difficulté provisoire dans leur parcours.</li> </ul> <p>Pour être éligible à l'aide, il faut cumuler deux des trois types de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b><i>Économique</i></b> : des ressources inférieures à 515 euros et pas de soutien familial</li> <li>■ <b><i>Sociale</i></b> : attente de droit, rupture de droit, rupture familiale</li> <li>■ <b><i>Professionnelle</i></b> : contrat précaire, contrat d'insertion, chômage ...</li> </ul>			
Partenaires opérationnels			
<p>Piloté par l'Unhaj, le fonds est financé par la DGCS. Le COPIL est composé de la DGCS, de la Dihal, de la délégation pauvreté et de la CNAF.</p>			

## Fiches expériences 6 - Le fonds coup de pouce

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Décembre 2019</b> : mise en place du fonds</li> <li>■ <b>2020</b>: 368 demandes et renouvellement de la convention</li> <li>■ <b>2021</b>: 518 demandes et renouvellement de la convention</li> <li>■ <b>2022</b>: 475 demandes, publication du rapport d'évaluation d'impact et renouvellement de la convention</li> </ul>	<p>Le fonds est financé par la DGCS à hauteur de 300 000 euros par an, renouvelé chaque année pour un an depuis 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Moyens financiers</b> 300 000€ / an</li> <li>■ <b>Humain</b> : 0,5 ETP prévu, 1 ETP réel</li> <li>■ <b>Matériel</b> : aucun</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 600 jeunes bénéficiaires</li> <li>■ 1/3 ont eu un parcours de protection via l'Aide Sociale à l'Enfance</li> <li>■ ¼ sont d'anciens Mineur·e·s Non Accompagné·e·s</li> <li>■ ½ jeunes seraient à la rue sans le fonds</li> <li>■ 3 fois plus de jeunes en emploi après l'obtention du fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation de la sérénité des jeunes et perte de stress</li> <li>■ Capacité à répondre à des besoins primaires tels que le logement, l'alimentation, le transport</li> <li>■ Développement de leur capacité de projection dans l'avenir</li> </ul>

Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La rapidité de réponse</li> <li>■ Les rapports privilégiés entre l'unhaj et ses adhérents, avec la possibilité de gérer certaines situations au cas par cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Avoir une meilleure visibilité sur la pérennité du fonds</li> <li>■ Elargir les critères pour les demandes d'accès avec un accompagnement plus long</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coordonner sa prolongation avec le volet logement CEJ et CEJ R.</li> <li>■ Améliorer l'accès (avec la question de l'allongement des 6 mois pour les jeunes les plus vulnérable)</li> <li>■ Financer à hauteur du coût réel</li> <li>■ Elargir à d'autre FJT en dehors du réseau le dispositif</li> <li>■ Créer un système d'information dédié pour fluidifier les demandes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Permettre la pérennité de ce genre de fonds</li> <li>■ Avoir des rapports privilégiés avec les demandeurs</li> <li>■ Adapter les dispositifs à la demande des bénéficiaires</li> </ul>

Adali-habitat		Nancy
<p><a href="https://www.adali-habitat.fr/">https://www.adali-habitat.fr/</a>  <b>Contacts</b> : Céline LACÔTE, directrice générale  <b>Téléphone</b> : 06 71 14 27 97  <b>Mail</b> : <a href="mailto:celine.lacote@adali-habitat.fr">celine.lacote@adali-habitat.fr</a></p>		
Contexte		Objectifs
<p>L'association accompagne de manière globale depuis 2013 des mineurs isolés étrangers. Elle est gestionnaire d'un service spécifique pour l'accueil des MNA, jusqu'à l'âge de 21 ans et bénéficie du statut de MECS.</p> <p>Les services d'accompagnement des mineurs non accompagnés œuvrent, au quotidien, pour consolider l'accompagnement vers la sortie des jeunes majeurs : participation à des ateliers dédiés, mise à disposition d'outils, accompagnement individuel renforcé, accompagnement sans hébergement sur le dernier mois.</p> <p>Les départs du dispositif se font généralement sereinement mais les besoins des jeunes dans les mois, voire les années qui suivent la fin de la prise en charge, sont prégnants. Les jeunes sont nombreux-ses à revenir sur les services, mais certain-es ne se l'autorisent pas ou viennent lorsque leur situation nécessite une intervention urgente.</p> <p>Le projet découle ainsi d'un double constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des jeunes sortis se sentent isolés à la sortie et reviennent vers l'association, soit pour un aide aux démarches soit pour un accompagnement sur du plus long terme.</li> <li>■ Beaucoup de jeunes s'installent à la sortie dans des QPV, au sein desquels il y a eu des tensions entre les jeunes et les membres d'autres communautés.</li> </ul> <p>La mise en place d'un dispositif de suite, basé sur l'accompagnement mais également sur la médiation et la pair-aidance, est donc apparu comme une solution.</p>		<p>Permettre aux jeunes majeurs sortis des dispositifs d'accueil des MNA d'avoir des interlocuteurs vers qui se tourner en cas de difficultés de tout ordre, mais également favoriser leur intégration au sein du territoire et le vivre-ensemble.</p>
Actions		
<p>Ce dispositif se composera, dans sa forme finale, d'un travailleur social et d'un jeune pair-aidant, qui accompagneront les jeunes sortis en répondant aux demandes et en faisant de « l'aller-vers » préventif. Le jeune pair-aidant sera un ancien MNA sorti du dispositif, qui pourra faire bénéficier les autres jeunes de son expérience. L'accompagnement porte sur 5 axes : administratif, insertion sociale et professionnelle, santé, logement et parentalité.</p>		
Partenaires opérationnels		
<p>Le dispositif s'inscrit en complément des actions déjà portées par l'association et bénéficie du réseau partenarial déployé par ADALI.</p>		

Les étapes de mise en œuvre	Les financements	Les moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>2022:</b> ouverture du service et recrutement d'un travailleur social qui a eu pour mission d'affiner le diagnostic posé auprès des professionnels et de jeunes sortis, puis de déployer le dispositif.</li> <li>■ <b>2023 :</b> Poursuite de l'action et recrutement/formation en apprentissage d'un jeune pair-aidant à la médiation (en cours)</li> </ul>	<p>Conseil départemental des Vosges (dans le cadre de l'habilitation MECS de l'association).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Humain :</b> un travailleur social, un jeune pair-aidant et un temps de travail de chef de service</li> <li>■ <b>Matériel :</b> locaux équipés et véhicule</li> </ul>

Bilan	
Quantitatif	Qualitatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Depuis janvier 2023, 125 jeunes ont sollicité le service pour une aide ponctuelle et 57 jeunes ont été accompagnés activement.</li> <li>■ 83 contacts partenaires ont été mis en œuvre.</li> </ul>	<p>Les jeunes sont plus sereins au moment de leur départ et des situations compliquées peuvent être désamorçées facilement. Les besoins formulés par les jeunes concernent majoritairement la dimension administrative (dont renouvellement d'un titre de séjour), suivie par l'accompagnement au logement et au budget.</p> <p>De plus, ce dispositif renforce l'envie des jeunes de récréer un collectif.</p>

Points Forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le dispositif répond aux besoins des jeunes</li> <li>■ S'inscrit en complément de tout un écosystème existant pour accueillir et accompagner les jeunes de l'ASE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Risque de saturation du dispositif : Il faut définir une grille d'orientation vers le dispositif à destination des travailleurs sociaux qui assurent la prise en charge avant la sortie, pour objectiver les demandes et ne pas systématiser l'orientation des jeunes sortants</li> <li>■ Importance de rassurer les jeunes sur leurs capacités à être autonomes pour leur en faire gagner et leur présenter le dispositif qu'ils pourront mobiliser en cas de besoin.</li> <li>■ Importance de répondre à la demande spontanée des jeunes déjà sortis.</li> </ul>
Pistes de développement	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le dispositif de pair-aidance est en cours de mise en place, ce qui entraîne une réflexion sur le recrutement du jeune, pour ne pas créer de sentiment de frustration entre les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutien politique fort du Conseil départemental et de la commune pour « aller vers ».</li> <li>■ Connaissance fine du public MNA, les professionnel-le-s investi-e-s ont une réelle expertise de l'accompagnement de ce public.</li> <li>■ Les actions de pair-aidance en santé : une inspiration pour la mise en place du dispositif.</li> </ul>